



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

euro

Question écrite n° 54663

Texte de la question

M. Christian Franqueville interroge M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur les actions concrètes qu'entend mener le Gouvernement pour réorienter la politique monétaire européenne, et plus particulièrement pour lutter contre les impacts économiques d'un euro surévalué. Entre 2012 et 2013, l'euro s'est en effet apprécié de plus de 10 % face au dollar et de plus de 40 % face au yen. Cette hausse pénalise la compétitivité de notre industrie et constitue un frein aux exportations de nos entreprises sur le marché international. Selon une étude de la direction du Trésor, une dépréciation de 10 % permettrait d'accroître notre taux de croissance de 1,2 %, un chiffre qui permettrait de créer 150 000 emplois, d'améliorer la balance commerciale et réduire notre déficit public de 12 milliards d'euros. Si le plan de 50 milliards d'économies est un pas décisif vers le redressement de nos comptes publics, il serait regrettable que la portée de ces efforts considérables soit affaiblie par un euro surévalué. Compte tenu des répercussions considérables de l'euro fort sur notre tissu industriel et notre compétitivité économique, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend mener une politique plus volontariste auprès de nos partenaires de la zone euro afin de ramener la monnaie unique à des niveaux plus conformes à l'économie non seulement de la France, mais aussi de nos voisins européens.

Données clés

Auteur : [M. Christian Franqueville](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54663

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 septembre 2014

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3497

Question retirée le : 4 août 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)